

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 : Présents 9 : MM. LABREGERE Olivier, CHARBONNIER Maurice, MOURET Serge, LEMARCHAND Frédéric, PAUZAT Yves, MAYAUD Thierry, REYGNAUD Claude, DUMONT Bernard, DESROCHE Roger.

ABSENTS EXCUSES : M. CORET Emmanuel

Président de séance : M. LABREGERE Olivier **Secrétaire de séance** : M. DESROCHE Roger

01 – TRAVAUX – INTERCONNEXION ET SECURISATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU RESERVOIR DES CROUZETTES AU CARREFOUR DES ALLOIS

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	0	9	9	9	0

Le président expose au Comité Syndical que le Cabinet VRD'EAU Conseils a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux concernant l'interconnexion et la sécurisation de la conduite d'eau potable entre le réservoir des Crouzettes et le carrefour des Allois.

Il expose également que VRD'EAU Conseils, a préparé un « rapport avant-projet » sommaire des travaux afin de permettre de déposer des dossiers de demandes de subventions après du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Il présente également à nouveau le plan de financement de ces travaux :

Dépenses	Montant
Interconnexion et sécurisation de la conduite du réservoir des Crouzettes au carrefour des Allois	410 550,00
TVA 20 %	82 110,00
TOTAL	492 660,00

Recettes	Montant
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	140 000,00
Subvention - Conseil Départemental	143 692,00
Fonds propres	208 968,00
TOTAL	492 660,00

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

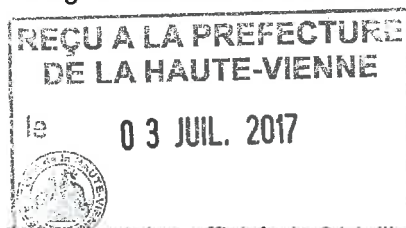
APPROUVE le « rapport avant-projet » des travaux pour l'interconnexion et la sécurisation de la conduite d'eau potable entre le réservoir des Crouzettes et le carrefour des Allois ainsi que le coût estimé des travaux à réaliser soit 410 550,00 € HT et 492 660,00 € TTC,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

MANDATE le Président pour solliciter le concours financier du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

AUTORISE le Président à lancer une procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux,

AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir pour la réalisation de cette consultation.



Pour extrait conforme,
La Geneytouse le 29 juin 2017
Le Président

Olivier LABREGERE

